



AU CONSEIL COMMUNAL DE  
CHAVANNES-DES-BOIS

**Préavis municipal 7/2024 : Demande de crédit pour la création d'un terrain multisports et d'une zone de fitness en plein air**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule et situation actuelle**

Les bienfaits du sport en plein air sont nombreux et ne sont plus à démontrer. Lieux de rencontres privilégiés et véritables outils d'intégration, les terrains multisports et les fitness en plein air rencontrent un grand succès car ils offrent à la population la possibilité de pratiquer et de découvrir gratuitement des activités sportives variées, de promouvoir la santé et de renforcer le lien social entre les générations. Ces aménagements jouent aussi un rôle pédagogique majeur et permettent aux jeunes et adultes/seniors de Chavannes-des-Bois (186 habitants entre 10 et 20 ans et 587 habitants entre 21 et 70 ans) de pratiquer une activité sportive sans se déplacer dans les villages voisins, ce qui réduit le nombre de trajets (parents-taxis) et par conséquent les coûts à charge des familles.

Le projet de construire un terrain multisports à Chavannes-des-Bois remonte à de nombreuses années. En effet, le terrain communal situé sur la parcelle 4 au Chemin des Sports se prête parfaitement à ce type d'activité de par sa configuration et son emplacement. Cette nouvelle infrastructure communale s'inscrit en outre dans la perspective d'un renforcement de la centralité du village autour du bâtiment communal et vient compléter idéalement les installations sportives existantes (terrain de sport, courts de tennis, table de ping-pong, jeu d'échecs et piste de pétanque). Ces aménagements vont aussi dans le sens des recommandations du Service cantonal de l'éducation physique et du sport (SEPS). En outre, la proximité de la salle polyvalente permet d'envisager une certaine complémentarité avec les vestiaires et sanitaires du bâtiment communal lors de camps estivaux par exemple. A noter que la direction de l'APEJ, qui gère la crèche des Petits Lutins, a donné son accord par écrit pour la construction de cette infrastructure.

**2. Objet du préavis**

Ce préavis a pour but la demande d'un crédit pour financer la création d'un terrain multisports et d'une zone de fitness en plein air.

### 3. Arguments en faveur du projet

Sur la base des enseignements tirés des précédents projets, des expériences de plusieurs communes vaudoises et d'une séance consultative avec les membres de la commission de l'urbanisme et des bâtiments, nous vous soumettons ci-dessous les réflexions et arguments principaux en faveur de la réalisation de ce projet :

- Le terrain envisagé pour cette construction est actuellement inutilisé car il est bosselé, mal drainé et sans clôtures. Aucune activité sportive n'y est envisageable de manière sécurisée ;
- Aucune autre affectation future n'est envisagée pour ce terrain ;
- La création d'un terrain multisports permettra de proposer des sports complémentaires aux infrastructures déjà existantes : basketball, badminton, unihockey, volleyball, foot sur terrain synthétique, handball etc., et cela durant une grande partie de l'année grâce au revêtement synthétique ;
- La création d'un espace de fitness en plein air permettra de mélanger les générations et stimuler la pratique combinée d'une famille sur le même lieu ;
- La plupart des installations sportives à Chavannes-des-Bois s'adressent à un public relativement jeune. Le fitness extérieur s'adressera prioritairement aux adultes et aux seniors qui pourront ainsi pratiquer un sport en plein air et en toute sécurité ;
- Les mesures de sécurité nécessaires ont été prises en compte : filets pare-ballon de 4 mètres sur les petits côtés du terrain (2 m en treillis et 2 m en filet synthétique), sol synthétique souple et conformité aux normes de sécurité pour les installations ;
- Ces infrastructures pourront être utilisées de manière spontanée et gratuite (pas de barrières, ni de restriction d'accès) ;
- Comme pour le Tennis Club de Chavannes-des-Bois ou la place de jeu, des horaires d'ouverture de l'infrastructure seront fixés (par exemple 9h-21h) et un règlement d'utilisation similaire sera établi pour éviter les nuisances ;
- L'accès aux infrastructures sera possible pour les personnes à mobilité réduite.

### 4. Le projet

#### 4.1 Dimensions et descriptif du projet

##### Terrain multisports

D'une dimension d'environ 200 m<sup>2</sup>, le terrain multisports sera implanté parallèlement au terrain de sport et le plus éloigné possible des habitations. La surface de jeu sera drainée et recouverte d'une matière souple (type EPDM/tartan) de couleur beige (semblable à celle de la crèche) pour réduire les nuisances sonores et garantir la sécurité des usagers. L'ensemble sera clôturé (4 m de haut côté crèche et 4 m côté parking (dont 2 m en filet synthétique comme sur le terrain de sport), et 1 mètre sur les deux longs côtés du terrain) pour éviter que des ballons tombent dans le jardin de la crèche ou sur les voitures. Toute l'infrastructure sera réalisée dans des matériaux solides (acier galvanisé, matériaux composites) qui sont prévus pour résister aux intempéries et à un usage intensif. Si des éléments devaient être peints, ils le seront dans les tonalités habituelles de la commune (vert/blanc).

Les aménagements sont prévus pour la pratique de plusieurs sports collectifs, sans toutefois être homologués pour des compétitions officielles : volleyball, handball, badminton, unihockey, foot sur terrain synthétique, basketball. Un système automatisé de distribution du matériel de sport (de type BoxUp) permettra, au travers d'une inscription obligatoire sur une application gratuite, de prélever gratuitement du matériel de sport dans une armoire située à proximité immédiate du terrain multisports. Les objets doivent ensuite être remis dans les boîtes prévues à cet effet. S'ils ne sont pas restitués ou dégradés volontairement, ils sont facturés à l'utilisateur qui les a prélevés.

Un marquage au sol est prévu sur le terrain multisports et l'entrée se fera au travers d'un petit portail situé côté zone de fitness en plein air afin de ne pas déranger les passants sur le chemin de la crèche. Tout le terrain sera bordé de dalles sur une largeur d'un mètre pour faciliter l'entretien.

#### Zone de fitness en plein air

La zone de fitness en plein air s'étend sur une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>. Elle sera équipée d'une station de « street work-out » (barres de suspensions, planches d'exercice) et de 3 appareils de fitness, dédiés prioritairement aux adultes et aux seniors, permettant l'exercice de plusieurs zones du corps. Le sol sera recouvert de matière souple (type EPDM/tartan, de couleur beige), afin de pratiquer les exercices en toute sécurité. Une zone libre sera réservée pour les exercices et étirements au sol. Un premier choix des appareils de fitness sera réalisé par la Municipalité après avoir consulté la commission de l'urbanisme et des bâtiments. Par la suite, une enquête sera réalisée auprès de la population adulte et senior du village pour déterminer le choix final des appareils de fitness. En outre, la partie de fitness en plein air sera arborisée et agrémentée de bancs en béton, de haies sur plusieurs côtés et d'un point d'eau pour s'hydrater (bouton poussoir). Aucune lumière ne sera installée pour éviter que l'infrastructure ne soit utilisée tard le soir ou la nuit.

## 4.2 Plan d'implantation prévu



*Les images ci-dessus sont illustratives et non contractuelles*

## 4.3 Coût des travaux

Le projet dépassant les seuils prévus par la loi, un appel d'offre sur invitation a été lancé en été 2024. Sur les quatre fournisseurs sélectionnés (Realsport, Terrasport, Husson et Top Jeux), trois ont rendu une offre détaillée et répondu à toutes les exigences du cahier des charges. Selon les critères établis par la Municipalité pour sélectionner le fournisseur, c'est l'entreprise Terrasport qui a clairement remporté l'appel d'offre. Cette entreprise vaudoise réputée a construit plusieurs infrastructures similaires dans le Canton et récemment rénové le terrain de sport à Chavannes-des-Bois. Tous les documents de l'appel d'offre ont été mis à disposition de la Commission des finances.

**Tableau synthétique des coûts des travaux (chiffres arrondis)**

1	Travaux préparatoires et de remise en état	25'550
2	Préparation des sols et drainage	45'850
3	Revêtements des sols synthétiques en EPDM/tartan	42'000
4	Fourniture et installation du terrain multisports, 20 x 10m	42'100
5	Fourniture et pose d'une station de <i>street work out</i> et de trois machines de fitness pour de multiples usagers	21'800
6	Aménagements annexes (plantations, bancs, point d'eau, Box Up)	48'350
7	Honoraires géomètre, plans autorisation et contrôle des installations	4'300
8	<b>Total CHF HT</b>	<b>229'950</b>
9	Rabais entreprise	-4'000
10	Divers et imprévus, env. 15 %	33'900
11	<b>Total net CHF HT</b>	<b>259'850</b>
12	TVA 8,1 %	21047.85
	<b>Total CHF TTC</b>	<b>280'897.85</b>

**4.3.1 Contributions/Subventions**

Le Service de l'éducation physique et du sport du Canton, ainsi que la Fondation du sport vaudois (Loterie Romande) soutiennent conjointement la promotion de la santé et l'activité physique si les infrastructures réalisées sont conformes à certains critères. Les pourcentages de la subvention cantonale et de la contribution de la Fondation sont les suivants :

	<b>Service de l'éducation physique et du sport</b>	<b>Fondation du sport vaudois</b>	<b>Cumul en % de la subvention/contribution</b>
Terrain multisports	Jusqu'à 15% du total	Jusqu'à 25% du total	40%
Fitness en plein air	Jusqu'à 25% du total	Pas de contribution	25%

La société Terrasport ayant confirmé que toutes les installations prévues à Chavannes-des-Bois répondent à ces critères, la Municipalité s'attend donc à recevoir de ces deux services environ CHF **68'147 TTC** (CHF 53'982 pour le terrain multisports et CHF 14'165 pour le fitness en plein air). Grâce à ces subventions/contributions, l'investissement à charge de la commune sera donc d'environ **CHF 212'749 CHF TTC**.

A noter que ces subventions/contributions ne sont pas déduites du crédit demandé. Toutefois, après avoir consulté une Municipalité vaudoise ayant réalisé le même type d'installation, le versement de ces subventions devrait se faire rapidement après la fin des travaux, sur la base du décompte des factures payées, soit en 2025 selon le calendrier prévisionnel. Ces montants seront ensuite comptabilisés dans le compte du bilan pour ce préavis.

La Municipalité prévoit également de demander à des fournisseurs locaux comme Manor, Decathlon, Terrasport etc, un sponsoring annuel pour ces installations. La visibilité accordée sera limitée à des espaces distincts, comme c'est le cas sur les courts de tennis par exemple.

#### **4.4 Planification des travaux**

La durée totale des travaux est estimée à 3 mois environ. En cas d'acceptation du préavis par le Conseil communal, le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation de construire selon la procédure CAMAC. Même si la durée de cette procédure est difficile à estimer, il est raisonnable de penser que les nouvelles installations pourraient être mises à disposition de nos citoyens en 2025.

### **5. Incidences financières**

#### **5.1 Financement**

La Commune financera le montant total du projet par la trésorerie ou, si nécessaire, par l'emprunt.

L'amortissement interviendra dès la fin des travaux. Il se fera sur une durée de 10 ans conformément au Manuel MCH2 (modèle comptable harmonisé 2).

Un prélèvement du montant des travaux sera fait sur le fonds de réserve « développement communal ».

##### **5.1.1 Revenus des locations**

L'infrastructure n'étant pas prévue pour des locations, aucun revenu n'est pris en compte dans le calcul d'amortissement de cet investissement.

##### **5.1.2 Entretien et garanties**

Le terrain multisport et le fitness en plein air étant constitués de matériaux résistants aux intempéries et les revêtements synthétiques ne nécessitant pas un entretien important, seuls les appareils de fitness nécessiteront un entretien. Les coûts estimés par le fournisseur sont de l'ordre de 2'000 CHF par année. L'entretien ordinaire des espaces verts sera assuré par les employés communaux qui se chargeront de ce travail dans le cadre de leur cahier des

charges. En cas de surcharge, un mandat pourrait être donné à une entreprise externe et un montant spécifique serait mis au budget le cas échéant.

Selon tous les fournisseurs consultés durant la phase préparatoire du projet, le revêtement en EPDM/tartan a une durée de vie d'environ 15 ans et l'infrastructure métallique a une durée largement supérieure. Les appareils de fitness sont quant à eux garantis contractuellement pendant 5 ans et ont une durée de vie estimée à 15 ans par le fournisseur.

## Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Vu le préavis municipal 7/2024  
Ouï les rapports des commissions de l'urbanisme et des finances  
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### décide

- d'adopter le préavis municipal 7/2024 concernant la création d'un terrain multisports et d'une zone de fitness en plein air;
- d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 280'897.85 TTC, montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt si nécessaire.
- de prélever la valeur des travaux sur le fonds de réserve « développement communal ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 septembre 2024.

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

Roberto Dotta

La Secrétaire

Samantha Martin

